

Centre national de la fonction public territoriale

Concernant le projet de loi sur la modernisation de la fonction publique territoriale, l'Association des bibliothécaires français reconnaît les aspects positifs du projet : elle se félicite des objectifs affichés de développement de la formation professionnelle tout au long de la vie et de prise en compte de l'expérience professionnelle chez les agents territoriaux, notamment à travers le droit individuel à la formation (DIF), la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP). Toutefois, dans le rééquilibrage des compétences prévu entre CNFPT et centres de gestion, elle s'inquiète, pour la formation, des moyens financiers qui seront dévolus au CNFPT eu égard aux ambitions avancées et au poids de la Formation Initiale d'Application (FIA). Concernant l'organisation des concours, elle réaffirme son opposition au transfert des concours de catégorie A et de catégorie B aux centres de gestion.

Adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du **8 juin 2006** à Paris